

36



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 17 avril 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 17 avril 2007

13 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M. Burke soulève la question de privilège pour rétablir publiquement les faits et répliquer de façon complète à un article du *Daily Gleaner* du 14 avril 2007, qui se rapportait à lui personnellement, ainsi que mettre les faits en contexte.

M. Brewer (Miramichi-Sud-Ouest) accueille à la Chambre Morris Green, député libéral provincial de Miramichi-Sud-Ouest de 1978 à 1991 et ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie de 1987 à 1991.

Le président de la Chambre remercie le personnel du bureau du greffier ainsi que les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative d'avoir contribué au succès du 18^e colloque législatif pour élèves, tenu en fin de semaine.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du sud-est du Nouveau-Brunswick contre le projet de loi 17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*. (Pétition 16.)

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter et à indexer les taux d'aide sociale, à accroître le salaire minimum et à presser le gouvernement fédéral d'apporter de véritables améliorations au régime d'assurance-emploi. (Pétition 17.)

Pendant les déclarations de députés, M. Miles (Fredericton-Silverwood) accueille deux nouveaux membres du caucus ministériel : M. Stiles (Petitcodiac) et M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles (Moncton-Ouest).

M. Williams donne avis de motion 46 portant que, le mardi 24 avril 2007, appuyé par M. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation et la correspondance que détient le gouvernement relativement aux permis de traitement du crabe délivrés au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, reprenne les débats ajournés sur les motions portant deuxième lecture des projets de loi 39, 40 et 41.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 41, M^{me} Blaney, appuyée par M. Carr, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit que les collèges communautaires ont un rôle important à jouer dans sa vision d'autosuffisance ;

attendu que le gouvernement a dit que le Nouveau-Brunswick se trouve devant une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et que chaque année des jeunes ne peuvent s'inscrire au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en raison du manque de places ;

attendu que le gouvernement a dit que la province a besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour appuyer de nouveaux projets quant à la production et à la conservation de l'énergie et à nos secteurs des technologies de l'information et de la communication ;

attendu que le gouvernement a dit que notre réseau de collèges communautaires bénéficiera d'une nouvelle injection d'investissements ;

attendu que le gouvernement a dit que sa promesse coûterait 9,1 millions de dollars de plus par année pour du personnel enseignant et des améliorations de l'infrastructure ;

attendu que le gouvernement a promis de créer sur cinq années 12 000 nouvelles places à plein temps au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de déposer sur-le-champ son plan visant à accroître de 12 000 élèves à plein temps au cours des cinq prochaines années la population étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doherty, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 41 soit amendée comme suit :

dans le sixième paragraphe du préambule du texte anglais, par la substitution, à « therefore », de « and » ;

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le Parti progressiste-conservateur était contre l'ajout de places dans le réseau des collèges communautaires ;

« attendu que les parlementaires doivent clairement prendre position sur la nécessité d'accroître la capacité du réseau des collèges communautaires ; »

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie le plan du gouvernement visant à accroître la capacité du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années et demande au gouvernement de déposer ce plan comme suite au rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M^{me} Dubé, appuyée par M. C. LeBlanc, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 41 soit amendé par la suppression du passage suivant :

« attendu que le Parti progressiste-conservateur était contre l'ajout de places dans le réseau des collèges communautaires ; »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau, vice-président, réassume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, vice-président, réassume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat sur l'amendement reprend et se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant de la Chambre met en discussion la motion 41 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement a dit que les collèges communautaires ont un rôle important à jouer dans sa vision d'autosuffisance ;

attendu que le gouvernement a dit que le Nouveau-Brunswick se trouve devant une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et que chaque année des jeunes ne peuvent s'inscrire au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en raison du manque de places ;

attendu que le gouvernement a dit que la province a besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour appuyer de nouveaux projets quant à la production et à la conservation de l'énergie et à nos secteurs des technologies de l'information et de la communication ;

attendu que le gouvernement a dit que notre réseau de collèges communautaires bénéficiera d'une nouvelle injection d'investissements ;

attendu que le gouvernement a dit que sa promesse coûterait 9,1 millions de dollars de plus par année pour du personnel enseignant et des améliorations de l'infrastructure ;

attendu que le gouvernement a promis de créer sur cinq années 12 000 nouvelles places à plein temps au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur était contre l'ajout de places dans le réseau des collèges communautaires ;

attendu que les parlementaires doivent clairement prendre position sur la nécessité d'accroître la capacité du réseau des collèges communautaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie le plan du gouvernement visant à accroître la capacité du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années et demande au gouvernement de déposer ce plan comme suite au rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire.

La motion 41 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 17 h 55, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*.

Après un certain laps de temps, M. Kenny réassume la suppléance à la présidence.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations, l'heure de la levée de séance étant venue.

La séance est levée à 18 h.